

CONCERTATION PREALABLE SUR LE PROJET FORGE+ DE NOUVEL ATELIER DE FORGE AU CREUSOT ET SON RACCORDEMENT ELECTRIQUE

Compte-rendu de l'atelier sur les enjeux environnementaux du 10 juillet 2025 à Montchanin

La réunion a duré 2h40. Elle a réuni environ 36 participants.

Intervenants :

- Christine PLOCINICZAK, Adjointe au Maire de la ville de Montchanin
- Daniel MEUNIER, 1^{er} Vice-président de la Communauté urbaine Creusot-Montceau (CUCM)
- Sébastien MARTOIA, directeur de Framatome Le Creusot
- Pascal ENGELVIN, chef de projet Forge+, Framatome
- Etienne DE HAAS, bureau d'études Lindea, assistant à maîtrise d'ouvrage de Framatome
- Franck LUKA, chef de projet RTE
- Philippe ROUBALLAY, président de la délégation de la CCI Côte-d'Or Saône-et-Loire
- Éric FINOT, Association The Shifters
- François LOTTEAU, France nature environnement (FNE)
- Patrice NOTTEGHEM, Société d'histoire naturelle du Creusot
- Georges LECLERCQ, garant de la concertation
- Nathalie DURAND, garante de la concertation
- Marion FURY, garante de la concertation

Animation :

- Hugo ROSSET, bureau d'études SYSTRA

Déroulé de la réunion publique :

1. Introduction de la réunion
 - Mot d'accueil de Christine PLOCINICZAK, Adjointe au Maire de la ville de Montchanin et de Daniel MEUNIER, 1er Vice-président de la Communauté urbaine Creusot-Montceau (CUCM)
 - Présentation de la CNDP, des missions des garant.es et du cadre de la concertation préalable
 - Présentation du projet de Framatome, de son raccordement électrique et du calendrier des rencontres de la concertation
 - Temps d'échanges avec la salle
2. Table-ronde sur les enjeux environnementaux du projet avec Framatome, avec les représentants de la CCI Côte d'Or, de l'association The Shifters, de France Nature Environnement et de la Société d'histoire naturelle du Creusot, suivi d'un temps d'échanges avec la salle
3. Travail en sous-groupes et mise en commun, suivi d'un temps de mise en commun et d'un temps d'échanges avec la salle
4. Clôture de la réunion

Synthèse de la réunion

Présentation du projet et de son contexte

Forge+ vise à renforcer la capacité française à produire des pièces forgées pour le nucléaire, dans le cadre d'un programme de relance s'appuyant sur la volonté d prolonger le parc existant, la perspective construction de nouveaux EPR2 et le développement de petits réacteurs modulaires (SMR). L'objectif est de garantir la souveraineté industrielle et de répondre à la demande estimée, tant nationale qu'internationale, sans recourir à la sous-traitance étrangère.

La localisation du Creusot est jugée privilégiée en raison de la proximité ferroviaire, de partenaires industriels majeurs (Industeel), et de l'écosystème régional. La mise en œuvre du projet dépendra des perspectives de commandes liées au développement du parc nucléaire (6 premiers EPR2, puis potentiellement huit EPR2 supplémentaires) et à l'international.

Table ronde sur les enjeux environnementaux

La table ronde a permis à différents intervenant d'aborder plusieurs thèmes majeurs autour des enjeux environnementaux du projet, à savoir, la réglementation imposée à Framatome

en matière environnementale, les enjeux en matière de climat et de consommation des ressources, ainsi que les enjeux de biodiversité sur le territoire.

Travaux en sous-groupes sur les enjeux environnementaux

Les restitutions des différents groupes à l'issue de 40 minutes de travaux en sous-groupes ont porté sur les principaux sujets suivants : les impacts des infrastructures sur la biodiversité et les riverains, la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, l'intégration de la biodiversité dans le projet, l'optimisation énergétique et synergies d'infrastructures et l'information de la population.

Temps d'échanges avec le public

Plusieurs temps d'échanges ont ponctué cet atelier. Les principaux points abordés par le public concernaient l'émission de gaz et de poussières, les hypothèses d'îlots de chaleur et de chaleur fatale, le choix d'un parking aérien plutôt que souterrain, la possibilité d'installer des façades végétalisées, la relocalisation des espèces présentes sur site, les incertitudes quant aux EPR supplémentaires et le coût du raccordement électrique.

Prochaines étapes

Un débat mobile est prévu le 19 juillet au marché de Montceau-les-Mines et la réunion publique de clôture de la concertation se déroulera à Montceau-les-Mines le 24 juillet (informations sur le site internet [Concertation Forge+](#)).

1. Introduction de la réunion

NB : le diaporama projeté par les différents intervenants lors de la rencontre est accessible sur le site internet du projet : [Concertation Forge+ : Les présentations et comptes-rendus des rencontres publiques](#)

Christine PLOCINICZAK, Adjointe au Maire de la ville de Montchanin, rappelle que le projet porté par Framatome est un projet important pour le territoire, notamment parce qu'il permettra de créer de l'emploi.

Elle explique que l'enjeu pour la ville est d'être capable d'accueillir les nouveaux salariés (logements, écoles...).

Daniel MEUNIER, Vice-président de la CUCM, ajoute que la concertation représente un temps d'échange et de partage d'idées permettant de préciser le projet Forge+.

Il invite les participants à se saisir de l'opportunité de s'informer, de faire part de leurs avis et de se questionner sur le projet. Il rappelle que la concertation vise l'expression du plus grand nombre.

Il explique que Forge+ est un projet d'ampleur qui permettra aussi de dynamiser la filière nucléaire et d'enrichir la dynamique industrielle et économique de la CUCM.

Il se traduit par un investissement de 579 millions d'euros et aboutira, *in fine*, à la création de 190 à 240 emplois directs à travers différents types de métiers.

La présente réunion traitera des incidences du projet sur l'environnement naturel. Il invite les participants à échanger et se questionner sur les points de vigilance qui les interpellent

Il précise que le projet ne nécessite pas de classement Seveso et qu'aucune zone humide sur le foncier choisi pour le projet Forge+ n'a été recensée.

D'une part, il explique que l'insertion paysagère du projet s'inscrit dans la continuité des installations de Framatome et a fait l'objet d'une attention particulière. Au niveau de la CUCM, le plan local d'urbanisme intercommunal montre que le projet se situe entre deux couloirs qui visent à assurer le développement d'une trame verte et bleue urbaine. Il souligne l'importance de veiller à préserver l'aménagement paysager pour conserver cette continuité écologique.

D'autre part, il indique que les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique sont répertoriées et correspondent aux réservoirs d'eau et de leurs abords. Il précise que le réseau d'eau de Forge+ est séparé du réseau d'eau potable. Les porteurs de projets seront en constante relation avec la DREAL et la CUCM dans l'adaptation des circuits d'eau nécessaire au projet.

Globalement, le diagnostic écologique réalisé sur le site du Feux de verse en 2024 montre clairement que les perturbations du sol, depuis de nombreuses années, ont anthropisé considérablement le terrain choisi pour le projet, rendant les habitats naturels très faibles.

Il souligne que le présent atelier abordera aussi les impacts incompressibles durant la phase chantier du projet.

Hugo ROSSET, animateur, explique que la présente réunion s'inscrit dans la démarche de concertation préalable sur le projet Forge+ porté par Framatome et de son raccordement électrique porté par RTE.

Il présente les intervenants présents en tribune et rappelle la présence des garants désignés par la Commission nationale du débat public (CNDP), dont le rôle est de veiller au bon déroulement de la concertation.

Il présente ensuite le déroulé de la réunion.

Présentation de la CNDP, du rôle des garants et du cadre de la concertation préalable

Nathalie DURAND, garante de la concertation, rappelle que la Commission nationale du débat public (CNDP) a été créée en 1995 par la loi Barnier et est devenue une autorité indépendante en 2002. Elle est chargée de garantir le droit d'information et de participation du public. Les concertations ne sont à ce titre ni des référendums, ni un comptage de ceux qui sont pour ou contre le projet.

Les valeurs portées par la CNDP sont ainsi :

- L'indépendance : La CNDP est indépendante du maître d'ouvrage, des services de l'Etat et des groupes de pression ;
- La neutralité : La CNDP n'a pas de point de vue particulier propre à défendre et n'est ni pour ni contre le projet ;
- La transparence vis-à-vis des actions menées dans le cadre de la concertation préalable ;
- L'argumentation des observations : Il s'agit de privilégier une approche qualitative plutôt que quantitative des arguments ;
- L'égalité de traitement : Toute contribution a le même poids, qu'elle soit apportée par exemple par un spécialiste ou un riverain du projet ;
- L'inclusion : La CNDP va à la rencontre de tous les publics, que ce soit par exemple des cercles spécialisés dans l'emploi ou l'économie, mais également les riverains du projet.

Nathalie DURAND précise que la concertation préalable permet de s'interroger sur l'opportunité du projet et les alternatives qui pourraient exister. Un débat mobile sera ainsi organisé sur le marché de Montceau-les-Mines le 19 juillet 2025.

Elle rappelle que la concertation a débuté le 27 mai et se tiendra jusqu'au 27 juillet 2025. A l'issue de celle-ci, les garants rédigeront un bilan faisant état du déroulement de la concertation préalable en termes d'informations, de participation du public, mais également de tous les arguments exprimés.

Dans les deux mois suivants la publication du bilan, les maîtres d'ouvrage devront rendre un rapport de décision comportant les enseignements qu'il tire de cette concertation préalable et les suites qu'ils donneront au projet.

En cas de poursuite du projet, une concertation continue sera déployée. Afin d'être mis en œuvre, le projet nécessitera des autorisations préfectorales soumises à enquête publique.

Elle indique par ailleurs que les garants ont d'ores-et-déjà rencontré un certain nombre d'acteurs afin d'identifier les sujets, les publics et le périmètre de la concertation ainsi que pour accompagner le porteur de projet dans la rédaction du dossier de présentation du projet.

Pendant la concertation, les garants ont pour rôle de garantir le droit d'information et de participation du public.

Nathalie DURAND rappelle que le site internet dédié à la concertation (concertation.forgeplus.fr) permet de retrouver le dossier du maître d'ouvrage et la synthèse ainsi que tout autre document relatif au projet Forge+.

Intervention de Framatome

Sébastien MARTOIA, Framatome, rappelle que Framatome est un chaudiériste nucléaire détenu à 80% par EDF et à un peu moins de 20% par le groupe japonais Mitsubishi Heavy Industries.

A l'échelle de la Saône-et-Loire, Framatome est le premier employeur privé. La forge du Creusot compte en effet 600 salariés.

La fabrication de chaudières nucléaires nécessite de produire des éléments forgés à partir de lingots fournis par Industeel. La forge du Creusot est ainsi capable de réaliser les pièces de grande taille (4 à 5 mètres de diamètre) et produit également des branches de tuyauteries pouvant mesurer jusqu'à 7 mètres de long.

Un certain nombre de pièces ne sont toutefois pas fabriquées au Creusot et sont principalement fournies par un sous-traitant au Japon.

Le projet Forge+ vise ainsi à renforcer la capacité de production de pièces forgées pour les réacteurs nucléaires.

Pascal ENGELVIN, Framatome, rappelle que le projet Forge+ émerge dans un contexte où l'énergie nucléaire est identifiée comme l'une des réponses à la neutralité carbone recherchée à horizon 2050 par la plupart des pays dont la France.

Il précise qu'un décret devrait être publié sur la programmation pluriannuelle de l'énergie pour la période 2025-2035. Celui-ci donnera les orientations sur la consommation et la production d'énergie en France et devrait asseoir davantage la part du nucléaire.

A ce titre, Framatome doit augmenter ses capacités de production pour permettre à la France d'assurer le développement de son parc nucléaire et se positionner face à la demande internationale sans recourir à de la sous-traitance étrangère.

L'objectif du projet Forge+ est ainsi de produire l'intégralité des pièces nécessaires, y compris celles qui sont aujourd'hui sous-traitées à l'étranger, et de maintenir la production pour la défense nationale et les petits réacteurs en cours de développement.

Pascal ENGELVIN explique que le nouvel atelier prévu serait situé sur le site de 10 ha du « Feu de verse », entre l'avenue de la Paix et l'avenue Gaston-Bachelard.

Il ajoute que le site retenu est idéalement placé, à proximité de ses autres ateliers, de la voie ferrée et des partenaires industriels de Framatome (Industeel).

Sébastien MARTOIA, Framatome, rappelle que le projet comprend un ensemble de halles de 30 000 à 40 000 m² composées de trois blocs : un atelier de fabrication de lingots, un atelier de forgeage et un atelier d'usinage.

La technologie de refusion permettrait de fabriquer des lingots de grosse dimension, 2 fois supérieur à ce que peut fournir aujourd'hui Industeel.

Au total, pour répondre aux besoins de Forge+, les besoins en termes de recrutement et de formation représentent 190 à 240 personnes.

Le projet Forge+ nécessiterait également un raccordement électrique spécifique.

Etienne DE HAAS, bureau d'études Lindea, rappelle que Framatome est conscient que la nouvelle forge risque de générer des nuisances sonores et vibratoires. Ainsi, Framatome s'engage à mettre en œuvre des mesures visant à perturber le moins possible l'environnement, la redirection du bruit sur la façade Est du site, à l'opposé des habitations.

Concernant le contrôle et la limitation des émissions atmosphériques, Framatome va déposer un dossier d'autorisation pour exploiter son usine. Dans le cadre de ce dossier, Framatome travaille étroitement avec la DREAL afin de limiter ses émissions atmosphériques et contrôler l'état de l'air avant et après l'arrivée de la nouvelle forge. Framatome devra ensuite justifier l'écart entre l'état initial et la situation actuelle observée. Quant aux impacts sur la circulation, il précise que Framatome n'aura pas besoin de beaucoup de camions mais qu'il y aura des convois exceptionnels. Framatome travaille

ainsi avec la CUCM pour vérifier que ces convois ne perturbent pas le quartier et les habitants.

Etienne DE HAAS rappelle que le site du Feu de Verse accueille des habitats naturels pour plusieurs espèces protégées, notamment des oiseaux, des crapauds et des chauves-souris. Framatome recherche activement des zones de compensation qui permettraient de recréer des habitats pour ces espèces. Il précise que les enjeux sont plus faibles pour la flore. Une zone humide d'environ 100 m² fera ainsi l'objet d'une compensation ciblée. Par exemple, Framatome pourrait acquérir un parking où il retirerait le béton pour y planter des arbres, créer une mare etc. afin que les espèces puissent retrouver un habitat. Framatome réfléchit par ailleurs à intégrer une mare directement sur son site.

Une fois la zone de compensation identifiée, un diagnostic écologique complet sera réalisé et Framatome proposera des mesures de compensation qui devront être validées par l'État.

Concernant la gestion en eau, l'objectif est que la nouvelle usine puisse limiter très fortement sa consommation.

Framatome travaille également avec le service des pompiers du département pour gérer le risque d'incendie, bien que celui-ci soit relativement faible. L'activité industrielle est globalement peu risquée. Le principal risque réside dans la chaleur produite par la lingotière.

Il ajoute que le projet sera soumis, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), à une demande d'autorisation d'exploiter. Ce ne sera toutefois pas un site classé Seveso.

Dans le cadre de cette autorisation, une demande de dérogation d'espèce protégée sera déposée et une étude d'impact environnemental sera menée par Framatome.

Pascal ENGELVIN, Framatome, explique par ailleurs que plusieurs solutions alternatives ont été étudiées : ne rien faire, ce qui mettrait en péril la souveraineté industrielle ; construire une usine de capacité moindre, ce qui ne permettrait pas de répondre à la demande et ne permettrait pas de ne plus recourir à la sous-traitance étrangère ; ou recourir à d'autres technologies comme l'impression 3D, qui ne sont pas encore matures pour répondre aux exigences du nucléaire.

Le présent projet est donc la solution privilégiée, d'autant plus que le site retenu est idéalement placé, à proximité de la voie ferrée, des partenaires industriels de Framatome (Industeel) et de ses autres ateliers.

Présentation du projet de raccordement électrique

Franck LUKA, RTE, rappelle que le réseau de transport d'électricité (RTE) achemine l'électricité sur le réseau à haute et très haute tension (entre 63 000 et 400 000 volts).

RTE se situe ainsi à l'interface entre des lieux de production et le réseau qui est exploité par le gestionnaire du réseau de distribution Enedis. Les consommateurs industriels ayant une forte consommation d'électricité (sidérurgistes, aciéristes, forges...) sont toutefois directement raccordés à RTE.

En tant que gestionnaire d'infrastructure, RTE est alors chargé du maintien et de l'exploitation de son réseau.

En Bourgogne-Franche-Comté, RTE représente 7 500 km de lignes et 193 postes électriques.

Aujourd'hui, 21 clients consommateurs sont directement raccordés sur le réseau RTE, dont 6 en Saône-et-Loire.

RTE a également pour mission de gérer en temps réel l'équilibre entre la production et la consommation d'électricité.

Franck LUKA explique que RTE a proposé à Framatome une liaison souterraine à 225 000 volts qui se justifie par la puissance demandée, soit 120 MW.

Cette liaison souterraine relierait le site de Framatome au poste d'Henri-Paul, situé à proximité du rond-point Jeanne-Rose.

Il indique que la liaison souterraine est composée de trois conducteurs enterrés à environ 1m50 de profondeur, sur 60 cm de large.

Le tracé de la ligne sera recherché dans un second temps, sous l'égide du préfet, dans une concertation spécifique appelée « concertation Ferracci » et visant à trouver une aire d'étude ainsi qu'un fuseau de moindre impact.

Le fuseau de moindre impact sera ouvert à la discussion dans le cadre du débat public.

Il précise que la concertation préalable a vocation à permettre à RTE de mieux identifier, en amont de la concertation Ferracci, quels sont les besoins du territoire et ses attentes pour trouver le meilleur tracé possible pour le raccordement électrique.

Une fois le fuseau de moindre impact définit, un tracé de principe sera recherché et donnera lieu à une demande de déclaration d'utilité publique.

Les études de détail permettront ensuite de donner le tracé exact et les maires ainsi que les gestionnaires de domaines publics seront alors consultés.

Projection de la vidéo « Trois minutes pour comprendre les techniques des liaisons souterraines » (disponible sur le site internet : [Concertation Forge+ : Les présentations et comptes-rendus des rencontres publiques](#))

Les impacts d'une ligne souterraine se concentrent ainsi essentiellement lors des travaux (circulation d'engins, poussière et bruit).

Sur le milieu agricole, la perte de rendement est compensée pour les agriculteurs sur une ou deux récoltes maximums.

La ligne étant en souterraine, il n'y a pas d'impact paysager direct.

Par ailleurs, une servitude est passée avec les propriétaires de terrain mais n'empêche pas la culture du terrain. Seuls les arbres de haute tige et les constructions sur la ligne sont interdits. Cette bande de servitude est de 5m de largeur.

Un écologue accompagne également RTE pour faire l'inventaire des impacts générés et pour proposer des solutions d'adaptation du projet.

Les coûts, le financement et le calendrier prévisionnel du projet

Pascal ENGELVIN, Framatome, explique que le projet est estimé à environ 580 millions d'euros. Il présente ensuite le calendrier du projet envisagé pour le projet Forge+. Il explique que ce calendrier se décompose en deux phases principales : la phase de préparation qui permet de définir les besoins du projet et les moyens à apporter pour y répondre et la phase de réalisation qui sera lancée lorsque les indicateurs du marché et des débouchés pour Forge+ seront précisés.

Il souligne l'importance de la concertation préalable dans cette phase d'études pour aider Framatome à mieux définir le projet.

Les attentes des maîtres d'ouvrages par rapport à la concertation

Pascal ENGELVIN, Framatome, présente les attentes de Framatome et de RTE concernant les sujets sur lesquels échanger avec le public pendant la concertation :

- L'opportunité du projet dans un contexte de transition énergétique et climatique ;
- L'insertion du projet et de ses effets pour la partie territoire ;
- Les besoins en attractivité du territoire et les solutions potentielles ;
- Les éventuelles synergies à développer entre le projet et les autres activités du territoire ;

- Les modalités de la participation et de l'information continue du public pendant la phase d'autorisation, mais également pendant la phase travaux.

Pour RTE, la concertation préalable doit permettre de les aider à définir l'aire d'étude ainsi que le fuseau de moindre impact pour le tracé du raccordement électrique.

2. Temps d'échanges avec la salle

Hugo ROSSET, animateur, propose d'ouvrir le premier temps d'échanges avec le public. Il indique qu'il prendra les questions par série de trois questions avant de redonner la parole aux intervenants présents en tribune pour y apporter des réponses. Il invite le public et les intervenants à être concis et directs dans leurs interventions pour permettre au plus grand nombre de pouvoir s'exprimer.

Un participant rappelle que la fabrication de lingots par refusion génère des gaz et des poussières. Il s'interroge sur le système de dépoussiérage prévu sur l'installation.

Un participant indique que l'amélioration de l'atelier actuel n'apparaît pas dans les scénarios alternatifs présentés. Il souligne que Framatome fabrique pourtant déjà des EPR.

Un participant se demande quelle énergie est utilisée pour fabriquer les gros lingots.

- **L'énergie utilisée**

Sébastien MARTOIA, Framatome, explique que le système de chauffage de gros lingots est une refusion électrique. Il n'y a donc pas de gaz ou de préchauffage.

- **L'émission de gaz et de poussière**

Sébastien MARTOIA, Framatome, rappelle que la refusion de lingots, appelée ESR (électro-slag remelting), est une refusion sous laitier. La technologie imaginée dans les solutions consiste ainsi à créer un courant et refondre progressivement une électrode.

Aujourd'hui, le sujet des poussières n'est pas ressorti dans les pré-études et le mode de dépoussiérage de l'installation n'a pas encore été décidé.

Il précise que Framatome sera conforme à la réglementation mais ne dispose pas encore d'éléments de réponse sur le mode associé.

- **Les scénarios alternatifs**

Pascal ENGELVIN, Framatome, indique que les installations actuelles ne permettent de fabriquer que l'équivalent d'un EPR par an.

L'objectif de Framatome est d'atteindre deux EPR par an. Le nouvel atelier sera donc complémentaire à l'atelier actuel et les deux seront utiles pour atteindre cet objectif.

Sébastien MARTOIA, Framatome, ajoute qu'il existe un enjeu de capacité mais également de capabilité.

La forge actuelle, même en la modifiant, n'est pas capable de produire l'intégralité des pièces. Certaines pièces de l'EPR n'ont jamais été fabriquées par la forge actuelle.

Les nouveaux moyens et équipements nécessaires ne sont donc pas compatibles avec la forge actuelle.

Une participante remercie les intervenants pour la présentation de l'ensemble des autorisations nécessaires à la réalisation du projet.

Elle se demande en quoi consiste une DUP et si celle-ci sera nécessaire au projet Forge+.

Une participante se demande si Framatome a envisagé les hypothèses d'îlots de chaleur et de chaleur fatale, d'autant plus que la forge se situe en centre-ville.

Elle se demande quelles sont les études prévues ou déjà menées à ce sujet.

Elle se demande quels peuvent être les modes de réemploi de cette chaleur fatale.

Une participante se demande si un parking souterrain pour les employés a été étudié afin de réduire l'impact visuel du projet et qui pourrait accueillir au-dessus une compensation végétale.

Elle souhaite par ailleurs savoir si un bardage végétal a été étudié pour l'usine.

- **L'opportunité de la déclaration d'unité publique (DUP)**

Franck LUKA, Framatome, explique que dès qu'un réseau nouveau est construit, une déclaration d'utilité publique est requise. L'avantage de la déclaration d'utilité publique est de privilégier la mise en servitude amiable. Toutefois, au vu du linéaire prévu, il n'est pas exclu que certains propriétaires ne soient pas retrouvés par RTE. De plus, lorsque des successions ne sont pas encore réglées, une mise en servitude par voie préfectorale est possible. Cela permet de ne pas prendre de retard du fait de la recherche de propriétaires qui ne seraient pas retrouvés sur certaines parcelles.

- **Les hypothèses d'îlots de chaleur et de chaleur fatale**

Sébastien MARTOIA, Framatome, indique que la chaleur fatale et la récupération de la chaleur sont pris en compte dans les études dès la phase de conception des équipements. Par exemple, avoir les dernières technologies disponibles de brûleurs permet de réutiliser directement le maximum d'énergie sur le brûleur, et ainsi réduire par trois la consommation de gaz des fours à gaz.

Il rappelle que les installations avec des fours seront régulièrement amenées à connaître des phases de montée en température puis de baisse. Les niveaux d'énergie sont donc très fluctuants. Il explique néanmoins que Framatome étudie la possibilité d'intégrer cette chaleur pour le chauffage de bâtiments.

- **Le choix d'un parking souterrain plutôt qu'en surface**

Sébastien MARTOIA, Framatome, indique que Framatome envisage la construction d'un parking dédié aux salariés de Framatome sur l'ancien site de Creusot Vêtements pour éviter toute perturbation sur le stationnement du quartier du tennis.

Il indique que l'hypothèse d'un parking souterrain n'est pas étudiée car les terrains sont pollués et excaver des terres polluées serait problématique. En outre, une place de parking en souterrain coûterait dix fois plus cher qu'une place sur un parking à niveau.

Il ajoute que Framatome envisage de conserver l'ensemble de la ceinture végétale autour du site et de planter des arbres. L'objectif est que le parking soit le moins visible possible.

- **Les façades végétalisées**

Sébastien MARTOIA, Framatome, rappelle qu'un appel d'offres sera lancé pour les architectes chargés de travailler sur l'insertion du projet. Framatome souhaiterait conserver la ceinture d'arbres le long de l'avenue de la Paix mais attend toutefois de savoir si cela est faisable, notamment en termes de sécurité et de sûreté du site.

Framatome attend donc les propositions des architectes concernant les façades et les toits, afin que le site soit le mieux intégrer possible.

Une participante explique qu'il y a des biches présentes sur le terrain envisagé pour Forge+. Elle se demande comment Framatome récupérera les animaux, sachant qu'ils se sauvent au moindre bruit. Elle relève l'existence d'un autre bois à proximité, proche d'un ancien restaurant. Elle souligne par ailleurs la nécessité de conserver la rangée d'arbres le long de l'avenue de la Paix.

Un participant souligne que le projet dépend de la commande des 8 EPR2. Il rappelle que seuls les travaux à Flamanville et à Penly débutent pour l'instant.

Il se demande à quel moment la décision de faire le projet Forge+ sera valablement confirmée sur le plan économique. Il relève les fortes incertitudes existantes sur le développement du programme d'EPR en France.

Un participant se demande si le coût relatif aux installations de RTE est inclus dans le coût du projet Forge+. Il se demande si ces coûts sont supportés par Framatome ou par l'Etat.

- **La relocalisation des espèces**

Etienne DE HAAS, bureau d'études Lindea, indique que le principe de compensation ne consiste pas à déplacer les animaux. Par ailleurs, d'autres espèces que les oiseaux ont bien été repérées sur le site, notamment des renards et des biches. Toutefois, certaines espèces ne sont pas protégées et migreront donc d'elles-mêmes vers d'autres sites.

Il explique que pour les oiseaux, l'élagage doit par exemple se faire hors période de nidification, soit en hiver. Lorsque les oiseaux reviendront après la migration, ils se tourneront naturellement vers les compensations.

Pour les espèces comme les crapauds, un écologue peut organiser leur déplacement.

- **Les incertitudes par rapport aux EPR supplémentaires**

Pascal ENGELVIN, Framatome, rappelle qu'il est prévu de fabriquer les forgés des EPR2 de Bugey, Gravelines et Penly dans la forge actuelle. Il précise que Flamanville n'est pas un EPR2.

Les huit EPR2 suivants, pour lesquels une décision est prochainement attendue, seront quant à eux fabriqués dans le nouvel atelier de forge.

Par ailleurs, EDF est en phase d'appel d'offres pour des EPR en Europe du Nord et en Europe de l'Est. Il existera donc des perspectives d'EPR à l'export, au-delà des perspectives nationales.

Georges LECLERCQ, garant de la concertation, ajoute que la loi Gremillet visant à fixer les grands choix énergétiques de la France à l'horizon 2035 est en cours de discussion au Parlement. A l'occasion de sa première lecture à la Chambre des députés, des débats centrés sur la question de la part des énergies renouvelables ont eu lieu.

La loi est également passée en première lecture au Sénat, puis une deuxième fois, et doit retourner devant l'Assemblée nationale en septembre pour une seconde lecture.

À l'issue de ce travail entre les deux chambres, une commission mixte paritaire pourrait avoir lieu en octobre. Cette loi permettra ensuite de fixer la programmation pluriannuelle de l'énergie, qui sera probablement promulguée par décret.

- **Le coût du raccordement électrique**

Franck LUKA, Framatome, explique que le coût du raccordement est effectivement pris en charge par Framatome et intégré dans le budget global du projet.

3. Table ronde (cf. diaporamas joints projetés en séance)

La table ronde s'articule autour de plusieurs interventions successives sur les retombées économiques du projet et dans l'ordre suivant :

1. Intervention de Philippe ROUBALLAY, de la CCI Côte-d'Or Saône-et-Loire
2. Intervention d'Éric FINOT, Shifter
3. François LOTTEAU de France nature environnement (FNE)
4. Intervention de Patrice NOTTEGHEM de la Société d'histoire naturelle du Creusot

Intervention de la CCI Côte-d'Or Saône-et-Loire

Philippe ROUBALLAY, CCI Côte-d'Or Saône-et-Loire, rappelle que la chambre de commerce et d'industrie Côte-d'Or Saône-et-Loire compte 48 000 ressortissants.

Elle est dirigée par des personnes appartenant au tissu local et vise à garantir une bonne insertion des entreprises sur le territoire. L'objectif est ainsi d'accompagner les entreprises industrielles afin que les risques existants ne génèrent pas d'accidents.

La CCI compte 4 personnes dédiées à la problématique environnementale.

Il explique par ailleurs que le terme « ICPE » est un terme générique désignant les installations classées pour la protection de l'environnement. Les ateliers, les entrepôts, ou encore les usines capables de créer des nuisances pour la sécurité et l'environnement sont ainsi classés au titre du livre 5 du code de l'environnement.

Ainsi, l'entreprise a l'obligation de se déclarer pour être identifiée comme une activité à risque par les services de la préfecture et le public.

Lorsque le risque est plus important, l'entreprise doit également s'enregistrer et/ou obtenir une autorisation délivrée par une commission préfectorale composée d'une pluralité d'acteurs (entreprises, services de l'État, associations de protection de la nature, élus locaux...).

Il précise que le projet Forge+ ne présente pas de gros risques environnementaux mais qu'il reviendra aux services de l'État de dire s'il est acceptable. Il précise que le projet Forge+ représente une opportunité économique pour l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, il indique que la carte disponible sur le site Géorisques¹ permet de préciser l'ensemble des activités à risque du territoire.

Intervention de l'association The Shifters

Éric FINOT, Shifter, explique que The Shifters est une association d'intérêt général qui rassemble des bénévoles engagés dans la transition bas-carbone de la France et de l'Europe.

Le projet Forge+ consiste en une forge géante liée à la relance du nucléaire. Afin d'atteindre une température de 1200 °C, une consommation massive d'énergie, et notamment de gaz, est requise. L'association s'interroge sur la quantité de gaz utilisée, la provenance des matières premières et le bilan carbone associé, les effluents et ou encore les besoins en eau.

Éric FINOT s'interroge sur la quantité d'émissions carbone émises et souhaiterait avoir davantage d'informations à ce sujet.

Il explique qu'une fois que le diagnostic en carbone sera réalisé, des leviers de décarbonation peuvent être activés tels que la récupération de la chaleur. A titre d'exemple, il indique que la chaleur fatale générée autour de l'incinérateur de Dijon a été redistribuée aux riverains.

Éric FINOT demande en conclusion donc qu'un bilan carbone soit rendu public afin de connaître l'effet du projet sur l'environnement.

Intervention de France nature environnement (FNE)

¹ [Accueil - Particulier | Géorisques](#)

François LOTTEAU, France nature environnement (FNE), remercie les organisateurs des débats pour avoir l'organisation d'un atelier dédié aux enjeux environnementaux du projet Forge+. Il explique que FNE souhaite des informations précises sur les flux routiers et les infrastructures nécessaires autour du site, mais également sur l'évaluation du niveau de bruit ou encore sur le tracé et le type de ligne électrique qui doit approvisionner le site.

Il souligne que la biodiversité qui s'est installée sur le site actuel a été observée, et que bien qu'elle soit peu marquée en espèces remarquables, le traitement de la biodiversité ne peut se limiter à la compensation des impacts. Il considère que la compensation doit aussi prendre en compte l'utilité du site dans l'environnement immédiat et les besoins des habitants proches.

Par ailleurs, il explique que l'usage de l'eau en circuit fermé a été évoqué mais qu'il y a nécessairement un pourcentage de perte. François LOTTEAU se demande si ce point a été évalué. Il souligne que la question est importante dans un bassin qui n'est alimenté que par des eaux de surface et qui reste fragile en termes d'approvisionnement.

Il se demande aussi comment seront traités les effluents et si la question de la qualité de l'air a été étudiée. Il s'interroge sur la possibilité d'anticiper la nature et la quantité des rejets atmosphériques afin de pouvoir les éviter. Il rappelle que, de façon plus large, la relance du programme nucléaire augmentera la production de déchets radioactifs dont le traitement n'est à ce jour pas résolu.

Concernant la viabilité économique du projet, il s'agit selon lui surtout d'assurer la création d'emplois stables.

Par ailleurs, il précise que le mix énergétique dépend des choix politiques nationaux, européens et internationaux ainsi que des moyens financiers alloués aux différentes sources d'énergie. De plus, les effets de la nouvelle forge sur la production d'électricité ne seront observables que dans longtemps. Pendant ce temps, elle dépendra donc toujours en partie des énergies fossiles.

Outre la nécessité de se procurer l'uranium, la dépendance énergétique visée à terme pose également la question de son financement. Celui-ci risque de se faire à perte ou au détriment de solutions alternatives qui sont pourtant tout aussi nécessaires pour l'indépendance énergétique de la France et permettraient de répondre au délai de latence de la construction des centrales.

François LOTTEAU rappelle en outre que le sol du foncier envisagé pour le projet Forge+ est pollué par les activités industrielles passées. Il s'interroge donc sur la possibilité de

construire sur ces sols sans les remuer. Il se demande aussi si une partie des terres sera évacuée.

Il précise que la connaissance de la composition précise des sols et le volume des terres à évacuer est primordiale pour connaître les précautions à prendre sur le chantier.

FNE attend ainsi les mesures de volume, l'étude de la perméabilité et des effluents actuels éventuels, ainsi que les analyses donnant la nature des polluants contenus dans le sol.

Il se demande si des études ont déjà été réalisées sur le sujet et souhaite leur publication.

Intervention de la Société d'histoire naturelle du Creusot

Patrice NOTTEGHEM, Société d'histoire naturelle du Creusot, rappelle que le territoire du Creusot, et plus largement la communauté urbaine, est un territoire emblématique de l'Anthropocène - la période à laquelle l'homme commence à marquer l'environnement de manière géologique.

Au Creusot, l'anthropocène a débuté à la fin du XVIIIe siècle, notamment avec la fonderie canon, le premier haut fourneau au coq en Europe continentale, la cristallerie au charbon, les premières pompes à feu, les premières machines à vapeur Blanzky ou encore le canal du Sand. La succession de ces événements a contribué à une plus grande acceptabilité des transformations profondes de l'environnement dans la région.

Il souligne toutefois que la dégradation de la situation de la biodiversité est aujourd'hui tellement profonde, rapide, et généralisée, qu'il ne suffit pas de s'intéresser seulement aux espèces emblématiques et protégées.

Il suggère de chercher à éviter et réduire les impacts avant de penser à la compensation pour laquelle il n'y a pas d'obligation de résultat.

Il précise par ailleurs que les centrales nucléaires nécessitent d'être refroidies. Toutefois, certaines ont récemment été forcées de réduire leur niveau de production car l'eau des fleuves, utilisée pour refroidir la centrale, atteignait une température trop élevée une fois rejetée.

Il s'inquiète de la température des rivières en 2038 si de nouveaux EPR fonctionnent. Il rappelle qu'à partir de 28°C, une demande de dérogation est nécessaire car c'est la limite à partir de laquelle une forte mortalité biologique est constatée dans les milieux aquatiques.

La biodiversité est donc impactée à la fois par les perturbations créées sur les sites, mais aussi dans le fonctionnement du système de production énergétique.

4. Éléments de réponse apportés par Framatome à l'issue des interventions de la table ronde

- **La consommation en eau**

Sébastien MARTOIA, Framatome, explique que la consommation d'eau est un enjeu fort sur lequel Framatome travaille avec la CUCM.

L'objectif est d'avoir des installations modernes permettant de consommer le moins possible.

- **Le traitement des sols**

Etienne De Haas, bureau d'études Lindea, indique que le foncier du Feu de verse est un site pollué. A ce titre, des études de pollution et des études géotechniques ont été réalisées pour savoir où construire et que faire des terres.

En effet, le site étant un foncier en pente, des terres devront être déplacées.

L'objectif de Framatome serait donc de garder, si possible, 100% des terres sur le site afin d'éviter le plus possible leur transport.

- **La conservation des espèces sur le site**

Etienne De Haas, bureau d'études Lindea, indique que Framatome souhaiterait conserver des espèces sur les bords du site, soit une bande de 10 mètres, afin de conserver des corridors écologiques et des mares. Toutefois, ce ne sera pas suffisant, et la compensation restera nécessaire.

5. Temps d'échanges avec la salle

François LOTTEAU, FNE, se demande si des fils secs passent dans les tubes de la ligne électrique de RTE.

Un participant, vice-président de la CUCM en charge du site de l'eau, s'étonne des besoins colossaux en eau annoncés par The Shifters.

Il souligne par ailleurs que tous les territoires sont contraints. Le territoire du Creusot présente ainsi des inconvénients mais a également des avantages, notamment une

gouvernance unique de l'eau (protection incendie, eau potable, traitement des eaux usées, etc.) et donc un seul interlocuteur.

Il souligne que le territoire n'a jamais manqué d'eau, notamment parce qu'il existe trois réseaux (Montchanin, Torcy et Blanzay) et qu'il y a de plus en plus de circuits fermés.

De plus, Michelin entend par exemple réduire de plus de 80%-90% ses besoins en eau, ce qui donne davantage de possibilités à de nouvelles entreprises.

Un participant revient sur la volonté de Framatome de diriger au maximum le bruit sur les façades et les éloigner des habitations.

Il souhaite plus d'informations sur le bruit que générera la nouvelle forge par rapport à l'activité industrielle actuelle et si la différence sera significative.

Il se demande comment Framatome entend diriger le bruit vers l'intérieur de l'usine.

Une participante regrette qu'il y ait une obligation de compensation mais pas d'obligation de résultat.

- **Les fils utilisés dans les tubes de la ligne électrique**

Franck LUKA, Framatome, explique que le réseau est complètement sec. Le polyéthylène réticulé fait en effet office d'isolant électrique. Il n'y a donc pas d'huile imprégnée.

- **L'absence d'obligation de résultat pour la compensation**

Etienne De Haas, bureau d'études Lindea, explique qu'à l'origine, la doctrine de la DREAL était simplement de compenser et de voir ensuite ce qu'il en sera.

Aujourd'hui, le dossier de dérogation d'espèces protégées doit comprendre une garantie que la compensation sera bien mise en œuvre.

Par exemple, dans les garanties demandées à Framatome, figure l'acquisition de terrains.

- **Les niveaux de bruit envisagés**

Etienne De Haas, bureau d'études Lindea, indique que Framatome souhaite ne faire aucune émergence, c'est-à-dire le minimum d'entrées de grandes portes sur la façade située à proximité des habitations.

Il précise que la route génère déjà énormément de bruit comparé aux ateliers.

D'autre part, Framatome espère que les bâtiments plus modernes atténueront davantage le bruit.

- **La conservation des espèces sur le site**

Etienne De Haas, bureau d'études Lindea, indique que Framatome souhaiterait conserver des espèces sur les bords du site, soit une bande de 10 mètres, afin de conserver des corridors écologiques et des mares. Toutefois, ce ne sera pas suffisant, et la compensation restera nécessaire.

6. Travail en sous-groupe

À la suite des présentations des intervenants, il est proposé aux participants d'engager une réflexion en sous-groupes. Ils sont invités à échanger leurs points de vue (avis, suggestions, questions) avec leurs voisins de table, pendant 30 minutes, autour des deux thématiques suivantes :

- *Quels impacts identifiez-vous et quelles solutions environnementales (éviter, réduire, compenser) proposeriez-vous pour le projet Forge+ sur la faune, la flore, la biodiversité, l'eau, les émissions atmosphériques, l'alimentation en électricité du territoire, etc. ?*
- *Quels impacts identifiez-vous et quelles solutions environnementales (éviter, réduire, compenser) proposeriez-vous pour le projet de raccordement électrique ?*

Chaque sous-groupe désigne un rapporteur, chargé de noter, au fil des échanges, les points-clés dans une grille de travail mise à disposition des participants.

Les intervenants se tiennent à la disposition des participants pour répondre à d'éventuelles questions ou demandes de compléments afin de nourrir et d'éclairer leur travail.

7. Mise en commun du travail en sous-groupe

Synthèse des thématiques abordées :

1. Le foncier choisi pour le projet Forge+

- Inquiétude liée à la pollution des sols liée à l'activité industrielle
- Nécessité d'études approfondies sur les sols et la pollution, d'analyses par des spécialistes indépendants ou encore d'inventaires précis des états des sols et de suivi via un comité indépendant et une publication de ces études

- Choix du site Feu de verse jugé pertinent bien que situé à proximité de zones d'habitation
- Demande de réalisation d'un diagnostic archéologique par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

2. Le tracé du raccordement

- Un point de vigilance pour éviter les impacts sur le cimetière de Torcy
- Suggestion visant à suivre le tracé de la ligne haute tension actuelle
- Eviter de passer par la commune de Montchanin (proposition faite d'un tracé pour le raccordement, cf. plan disponible en fin de compte-rendu)
- Des interrogations concernant les risques des champs électromagnétiques du raccordement électrique pour la santé humaine ainsi que les impacts sur la biodiversité, la faune et flore
- Le devenir des arbres présents sur le tracé du raccordement
- Quel est l'impact des travaux d'enfouissement de la ligne pour les usagers des trains ? Comment maintenir le service des trains ? Y a-t-il des interactions avec les voies de chemin de fer ? Quels sont les risques d'accidents techniques ?
- La prise en compte de potentiels vestiges archéologiques entre Montchanin et Le Creusot
- La prise en charge d'une éventuelle adaptation du poste électrique de Jeanne Rose ?

3. Gestion de l'eau et des milieux aquatiques

- Contrainte de l'usage de l'eau et son refroidissement, pollution des ruisseaux par des contaminants chimiques, risque d'inondation et impact sur les zones humides
- Question concernant le degré d'imperméabilisation du site choisi pour le projet
- Proposition de récupération des eaux de pluie pour alimenter la forge

3. Gestion de la biodiversité

- Proposition de végétalisation du site du projet Forge+, d'installation de nichoirs et de gîtes à chauve-souris, de plantation de haies, d'intégration et de maintien des corridors écologiques existants

- Crainte sur les impacts en lien avec la pollution lumineuse, atmosphérique et sonore
- Doute sur la capacité à trouver des zones de compensation sur le territoire et l'efficacité de ces mesures de compensation (pas d'obligation de résultat) et interrogation sur le périmètre de recherche des zones de compensation
- Suggestion visant à réaliser un merlon paysager le long du site du projet qui pourrait accueillir également des zones de compensation

4. Optimisation énergétique

- Récupération de chaleur de la forge pour le chauffage urbain
- Suggestion de réalisation d'études sur l'isolation des bâtiments

5. Concertation, études et suivi

- Demande d'organisation de débats publics participatifs et d'information de la population
- Volonté d'associer le Conseil de Développement Durable de la CUCM dans les étapes suivantes du projet

Le tableau qui figure en fin de compte-rendu réunit les contributions écrites de l'ensemble des groupes de travail, telles qu'inscrites par les participants dans les grilles de travail mises à leur disposition pendant cette séquence de l'atelier et telles que restituées à l'oral à la suite de cette séquence (un astérisque signale les points prioritaires abordés à l'oral). 4 tables ont restitué leurs travaux, sur un temps total d'environ 10 minutes.

8. Eléments de réponse apportés par Framatome à l'issue du temps de restitution du travail en sous-groupes

- **L'élargissement des espaces naturels dans un rayon de 25 km**

Etienne DE HAAS, bureau d'études Lindea, explique que la DREAL a instauré la limite des 25 km car 10-15 km n'était pas suffisant. Cela constitue un premier niveau de dérogation.

Par ailleurs, la DREAL et le service biodiversité doivent valider les compensations.

- **Le suivi des compensations**

Etienne DE HAAS, Framatome, explique qu'en cas de compensation, Framatome doit proposer un plan sur 20 ans. Il est donc nécessaire d'acquérir les terrains puis de continuer à entretenir la compensation et la suivre pendant cette durée.

Si Framatome n'achète pas les terrains, une convention doit être passée avec le propriétaire pour assurer le suivi de ces zones de compensation. Framatome justifie chaque année auprès de la DREAL que la compensation continue et fonctionne.

Il indique par ailleurs que toutes les démarches sont suivies par la DREAL qui est un service préfectoral de l'État qui vérifie en l'occurrence que les industriels respectent bien la réglementation. Indépendamment, Framatome peut également effectuer des contrôles internes.

- **La compensation *in situ***

Etienne DE HAAS, bureau d'études Lindea, explique que Framatome souhaiterait faire de la compensation sur le site de Forge+ mais ne peut pas le garantir. L'entreprise envisage de réaliser des merlons si cela est possible et réemployer les terres directement sur site. Il précise également que l'objectif de Framatome est de conserver les corridors écologiques existants.

- **La récupération de la chaleur**

Sébastien MARTOIA, Framatome, indique que le projet se trouve encore dans une phase amont et que Framatome étudie déjà des solutions pour optimiser sa consommation énergétique.

- **Les modalités d'information de la population**

Sébastien MARTOIA, Framatome, explique que les modalités de poursuite de l'information et du dialogue seront définies après la concertation préalable et que l'objectif est bien de maintenir l'information et le lien avec le public et les acteurs du territoire.

Un participant, vice-président de la CUCM en charge de la gestion de la ressource en eau, précise que la CUCM travaille bien sur des réseaux d'eau brute industrielle, sauf sur les locaux sociaux pour lesquels il s'agit d'eau potable.

Réponses complémentaires apportées à la suite de l'atelier :

- **Sur la nature des sols de Feu de verse**

Framatome prépare une étude pour évaluer la situation actuelle du site (interprétation de l'état des milieux IEM) qui servira ensuite à évaluer la situation future (évaluation risque sanitaire ERS). Des investigations géotechniques ont été réalisées pour vérifier la qualité des sols et anticiper des poches de pollution. L'ensemble de ces sujets sera traité dans le dossier d'autorisation d'exploiter qui sera remis à la DREAL, et dont l'obtention est indispensable pour pouvoir commencer les travaux.

- **Sur la prise en compte des enjeux archéologiques**

Framatome respectera la réglementation en matière de diagnostic archéologique préventif. Le site n'est pas fléché comme un site demandant ce type de diagnostic au vu de son histoire.

Concernant RTE, dès le fuseau de moindre impact connu, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) fera part de ses préconisations quant à sa connaissance de potentiels vestiges archéologiques. Un pré-diagnostic pourra être mené si nécessaire avant les travaux. En cas de découverte archéologique pendant la phase travaux, le chantier serait stoppé et les services compétents prévenus pour nous indiquer la marche à suivre.

- **Sur les champs électromagnétiques (CEM) du raccordement électrique**

L'ouvrage sera conforme à la réglementation (Article 12bis de l'arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique) qui fixe le seuil admissible du champ magnétique à 100 μ T.

Une ligne souterraine n'émet aucun champ électrique dans son environnement.

Les études permettant de définir le seuil atteint au droit et aux abords du futur ouvrage n'ont pas encore été menées, néanmoins, à ce stade, RTE peut indiquer que dans les conditions les plus défavorables, ils seront très inférieurs aux limites réglementaires et décroîtront très rapidement à mesure que l'on s'éloigne de l'ouvrage.

Des informations sur les CEM sont disponibles sur <https://www.clefschamps.info/>.

En fonction de certains critères, un plan de contrôle et de surveillance des champs électromagnétiques, approuvé par le préfet, et incluant des mesures réalisées in situ, peut être mis en place.

Après plus de 40 ans de recherches menées par différents organismes nationaux et internationaux, aucun lien direct de causalité entre une exposition aux CEM de très basse fréquence et de basse intensité et des effets sur le vivant n'a été mis en évidence.

Les impacts indirects, c'est-à-dire la création de courants induits dans les masses métalliques sont parfaitement maîtrisables par des mesures techniques adaptées, dans les très rares cas où ils sont susceptibles de se produire.

- **Sur le devenir des arbres au-dessus du tracé du raccordement électrique**

Le tracé de la liaison souterraine s'attachera à éviter autant que possible les zones boisées dans le but de ne pas couper d'arbres. Cet élément est pris en compte dans la définition du fuseau de moindre impact.

- **Sur la ressource en eau et les risques d'inondation**

Les eaux rejetées par une activité industrielle de type Forge sont exemptes de produits chimiques et tout rejet de l'usine sera contrôlé. Framatome évaluera les risques d'inondation avec le support de bureaux d'études spécialisés sachant que le site n'est pas identifié comme un site à risque en termes d'inondation.

Par ailleurs, Framatome étudiera l'opportunité de récupérer les eaux pluviales au regard des besoins de consommation d'eau courante (sanitaire, arrosage).

- **Sur le degré d'imperméabilisation du site Feu de verse**

La capacité de réaliser de l'infiltration des eaux in situ sera à vérifier dans le cadre de l'avant-projet, ce principe n'est pas toujours possible et souhaitable sur des sols pollués.

- **Sur la gestion de la biodiversité**

Framatome étudiera la possibilité de maintenir des espaces verts et des espaces végétalisés sur le site Feu de Verse et un corridor écologique ; les contraintes connues à ce stade sont un plan de masse fortement occupé par les installations et la sécurité difficilement compatible avec le maintien d'arbres ou d'espaces verts denses en bord de site. Les haies et les nichoirs sont des solutions à étudier, cette dernière solution est en cours de réalisation sur un autre site Framatome du Creusot.

Par ailleurs, le cahier des charges rédigé par Framatome pour le marché de travaux précisera que des solutions sont attendues en matière de pollution lumineuse, atmosphérique et sonore.

- **Sur les impacts sur le réseau ferré des travaux d'enfouissement du raccordement**

Le croisement d'une ligne souterraine avec une voie ferrée se fait en sous-œuvre, le plus souvent selon la technique du forage dirigé. Un dossier technique produit par RTE est soumis à SNCF Réseau qui quantifiera les impacts potentiels en phase travaux et prescrira les exigences à respecter par RTE. Sous toutes réserves de ces prescriptions, le plus souvent il n'y a aucun impact sur l'utilisateur des trains. Dans de rares cas, pendant la période de travaux limitée à quelques jours pour la réalisation du sous-œuvre, la SNCF peut limiter la vitesse de ses trains.

Aucune interaction n'existe entre les voies de chemin de fer et la liaison électrique souterraine. Les risques d'accidents techniques se limiteraient à la phase travaux, pendant la réalisation du forage. Ils sont maîtrisés par l'installation de capteurs de planéité de la voie de chemin de fer. Ces capteurs vérifient que les rails ne bougent pas pendant l'opération et alertent en temps réel en cas de détection d'un défaut.

- **Sur la capacité électrique de la station « Jeanne Rose » et la prise en charge d'une éventuelle adaptation de cette station**

Des études de réseau ont été menées préalablement à la proposition de raccordement du Framatome, prenant en compte toutes les hypothèses de consommation, production et échanges d'électricités internationaux à différentes périodes de l'année et dans des scénarios contraignants. Elles concluent que le raccordement de Framatome n'impactera en rien la capacité de RTE d'alimenter l'ensemble des industriels et particuliers de la zone dépendant du poste électrique d'Henri-Paul (situé au Pont Jeanne Rose à Ecuise).

Lorsqu'un renforcement du réseau amont est nécessaire, la charge en revient au demandeur du raccordement. Dans notre cas, aucun renforcement n'est requis pour alimenter Framatome.

- **Sur les éventuelles incidences d'une ligne électrique enterrée à 1 mètre de profondeur**

Hormis la servitude interdisant les constructions et les plantations d'arbres de hautes tiges dans une bande de 5 m, il n'y a pas d'incidences notables d'une liaison souterraine sur l'environnement.

9. Clôture de la réunion

Marion FURY, garante de la concertation, remercie l'ensemble des participants et des intervenants pour la qualité des échanges et du travail effectué.

Elle invite les participants à consulter l'ensemble des comptes-rendus disponibles sur le site internet de la concertation. Ces derniers apporteront notamment des éléments de réponse sur les questions relatives aux retombées économiques, à l'insertion du projet dans la ville ou encore à l'emploi et à la formation.

Le présent atelier fera également l'objet d'un compte-rendu reprenant l'ensemble des interventions, des questions des posées et des éléments de réponses apportés.

Elle rappelle la possibilité de constituer des cahiers d'acteurs afin de porter des messages émettre des avis ou apporter des précisions. Les modalités et le modèle sont disponibles sur le site internet. Elle précise que les cahiers d'acteurs sont à transmettre avant la fin de la concertation le 27 juillet, et si possible, avant la réunion de clôture le 24 juillet.

Elle invite également les participants à organiser un débat autoporté. Elle indique que les habitants du quartier du tennis en ont organisé un le mardi 15 juillet à 9h30.

Le 19 juillet, un débat mobile aura également lieu au marché de Montceau-les-Mines.

Grilles complétées par les participants

Le tableau ci-dessous retranscrit les grilles de questionnement complétées par les participants lors du travail en sous-groupes.

Thématique : L'impact environnemental			
	Impacts	Solutions	Questions
Quels impacts identifiez-vous et quelles solutions environnementales (éviter, réduire, compenser) proposeriez-vous pour le projet Forge+ sur la faune, la flore, la biodiversité, l'eau, les émissions atmosphériques, l'alimentation en électricité du territoire, etc. ?	<ul style="list-style-type: none"> - Imperméabilisation du site - Production de chaleur - Problèmes environnementaux - Sols pollués - Bruit mais une fois sortie de l'usine on ne l'entend plus - Pollution visuel : usine de 40m de haut - Chauve-souris pas identifiées - Impacts liés à la ligne souterraine - Pollution atmosphérique/santé pas suffisamment abordée 	<ul style="list-style-type: none"> - Compensation = occasion d'élargir les espaces naturels à un rayon de 25km - Remettre les terrains acquis à des opérateurs ou associations publiques - Réflexion sur l'organisation du parking (surface perméable) - Récupération de la chaleur pour le chauffage urbain - Associer le tracé RTE avec d'autres infrastructure (voies vertes, voies bus...) et intégrer les itinéraires publics - Fabriquer des merlons pour 	<ul style="list-style-type: none"> - Y-a-t-il des coefficients relatifs à la compensation pour avoir une garantie dans le temps ? - Comment faire en sorte que le projet se fonde dans la nature ? - Le côté Est du creusot n'est il pas plus voué à évoluer ? - Y aura-t- il des CEM ? - Comment assurez-vous le maintien des corridors écologiques ou compenser leur absence ? - Où seront publiés les risques des analyses de spécialistes indépendants (sociales, environnementales, économiques,

	<ul style="list-style-type: none"> - Impossibilité d'avoir des arbres proches des lignes électriques - Chaleur fatale - Biodiversité ordinaire éloignée des riverains, bande de 10m - Pollution des sols liée à l'activité de l'usine - Contrainte de l'usage de l'eau et de son refroidissement - Trajet qui pourrait traverser la nouvelle décharge de Montchanin - Inefficacité de la compensation - Impact sur le ruisseau passant en dessous et qui s'écoule vers l'étang Leduc après son passage sous la voie ferrée - Contenus chimiques des remblais (métaux lourds) et risque d'écoulement dans les ruisseaux - Pollution lumineuse et son impact sur les 	<p>aménager l'espace, sans camions in situ</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire le bruit par absorption - Récupération des eaux au niveau des bâtiments industriels - Faire lien avec les projets de raccordement des 2 gares - Associer le conseil développement durable de la CUCM au projet - Végétaliser l'usine - Installer des nichoirs et des gîtes à chauve-souris - Planter des haies en compensation de la destruction des boisements - Acheter des zones de compensation à des tiers comme la CCI - Récupérer l'eau de pluie 	<p>énergétiques) ? Bilan carbone ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelle est la sécurité du business plan ? Comment l'évaluer ? - Qui est concerné par les retombées économiques ? - Comment sont forgés les cuves ? - Avez-vous étudié les forges existantes des japonais pour les remplacer ? - Aura t on les résultats des analyses ?
--	--	--	---

	insectes et les chauve-souris	<ul style="list-style-type: none"> - Captage et dépoussiérage performant dans la halle de fabrication de lingots - Isolation des bâtiments - Intégrer la biodiversité dans l'architecture des bâtiments - Instaurer une obligation de résultat - Etudes et projection des effets de l'activité sur les sols - Organiser un débat public participatif - Mutualisation des énergies avec les gares, tracés combinés - Suivi de l'efficacité des compensations par un comité indépendant - Etablir des corridors urbains 	
--	-------------------------------	--	--

		<ul style="list-style-type: none">- Dresser un inventaire précis, une analyse des sols sur différents endroits compte-tenu de l'hétérogénéité en nombre suffisant- Limiter l'éclairage nocturne au minimum nécessaire	
--	--	--	--

<p>Quels impacts identifiez-vous et quelles solutions environnementales (éviter, réduire, compenser) proposeriez-vous pour le projet de raccordement électrique ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Inondation - Servitude avec plantation d'arbres interdite - Emplacement pertinent mais proche des habitations - Zones de compensation difficiles à trouver 	<ul style="list-style-type: none"> - Associer le tracé RTE avec d'autres infrastructures liées aux mobilités douces - Prévoir un tracé RTE combiné avec une infrastructure de transport usine/ gare TGV - Passer sous la ligne existante - Utiliser l'emprise de la voie ferrée - Eviter les zones boisées et urbanisées - Compléter les analyses avec des spécialistes indépendants et la diffuser à la population - Suivre les lignes HT actuelles et éviter/contourner les zones humides - Ne pas passer en bordure d'étang - Eviter les techniques entraînant un 	<ul style="list-style-type: none"> - Quel est l'impact des travaux d'enfouissement de la ligne pour les usagers ? Comment maintenir le service des trains ? - Quid en cas de vestiges archéologiques entre Montchanin et Le Creusot ? - Quelle incidence d'avoir une ligne enterrée 1m de profondeur ? - Les habitants sont-ils informés du champ électromagnétique crée ? - Quel est l'impact des CEM sur la biodiversité et la santé ? - Jusqu'à combien peuvent monter les pics de CEM ? - Quel est l'impact des sols pollués sur les salariés et riverains ? - Quelle est la capacité de la station « Jeanne-Rose » ?
--	---	---	---

		soulèvement des sédiments	<ul style="list-style-type: none">- Y a-t-il des interactions avec les voies de chemin de fer ? Quels sont les risques d'accidents techniques ?- Qui paye l'adaptation du poste de Jeanne-Rose si nécessaire ?
--	--	---------------------------	---



Identification des secteurs à éviter

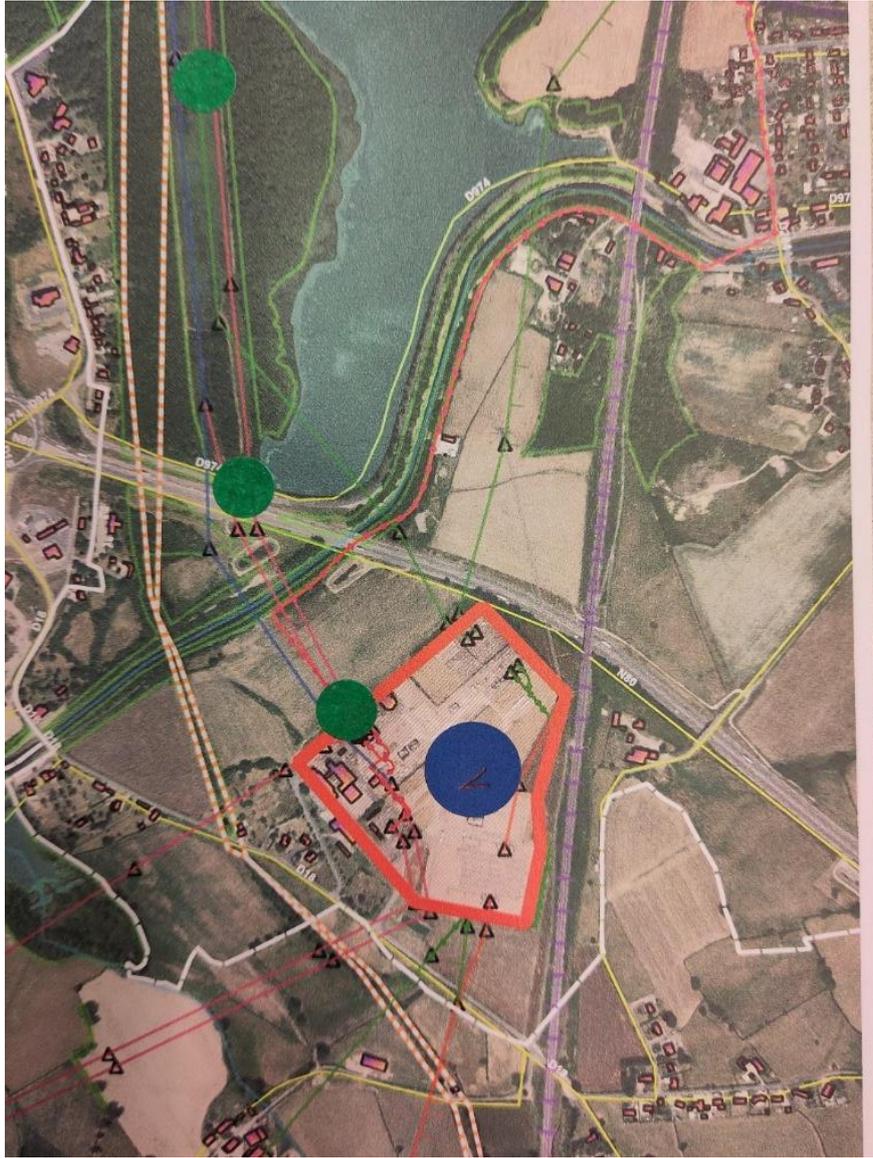
Idée d'un premier tracé



1) et 2) Ne pas oublier les le projet d'interconnexion entre deux lignes TGV et Dijon/Nevers



- 1) 2) Espèces d'oiseaux
- 3) Nids de cigognes blanches sur les pylônes THT
- 4) Inondation
- 5) Constructions neuves
- 6) Château de Torcy
- 7) Cimetière



1) Adaptation du transfo de Pont Jeanne Rose ; Rajouter un nouveau transfo ou des équipements si besoin



2) Eviter les bois et l'abattage d'arbres



3) Eviter les zones humides



4) Impact sur la ripisylve

5) Soulèvement de sédiments au fond de l'étang ; Privilégier le passage dans l'étang.